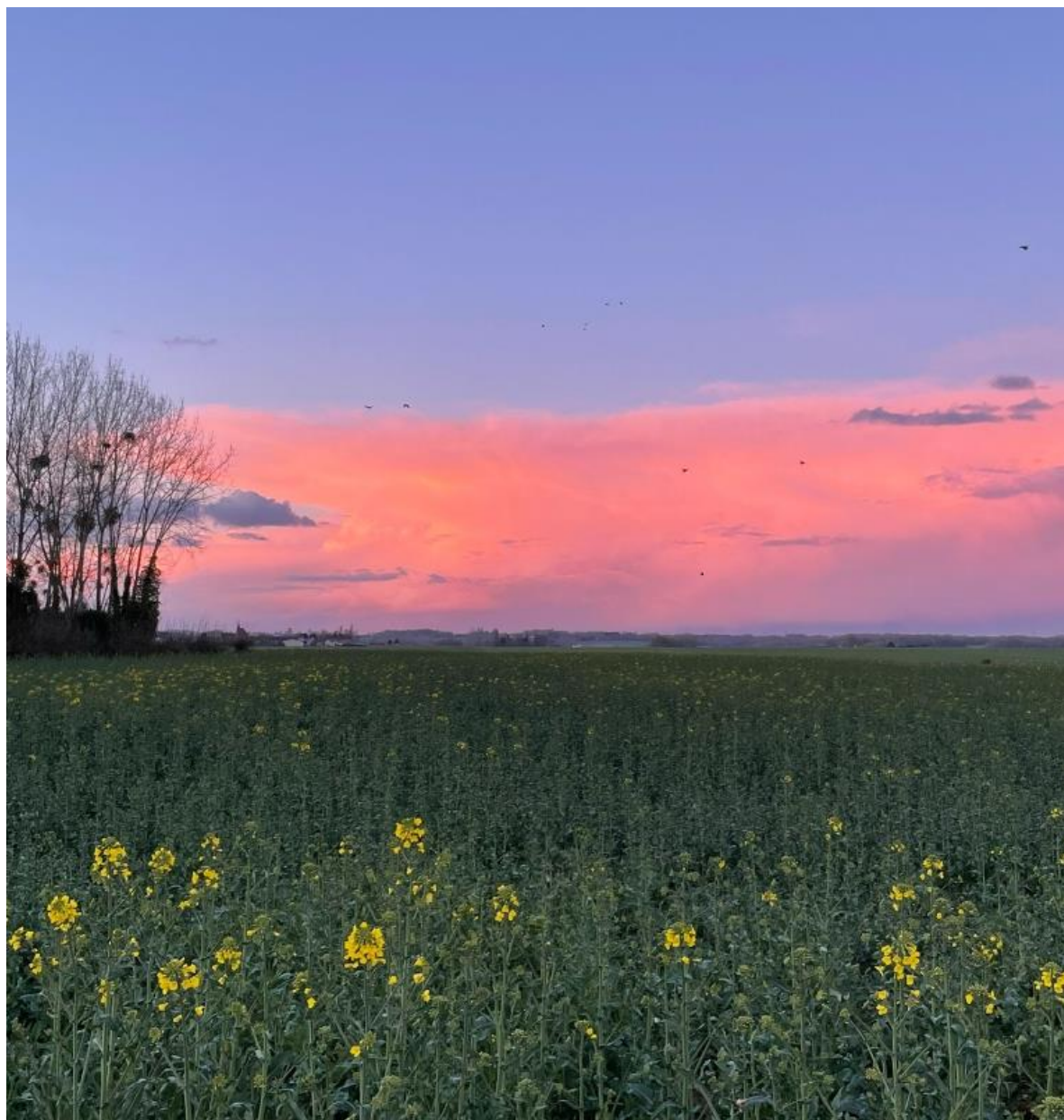




EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'Hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 Choisy-En-Brie

☎ 01 64 75 81 90

contact@choisy-en-brie.fr - www.choisy-en-brie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

DU MARDI AU VENDREDI DE 9H à 12H, 1er et 3ème SAMEDI DU MOIS DE 9H à 12H



LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

C'est avec une grande émotion et un profond sens des responsabilités que je m'adresse de nouveau à vous, entouré de ma nouvelle équipe municipale.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée et votre soutien, exprimés lors des dernières élections. Ce mandat local, le plus humble de notre démocratie, est aussi le plus utile en ce qu'il prend en compte l'intérêt immédiat et concret de nos concitoyens qui attendent des solutions à leurs problèmes et à leurs besoins et demandent des réponses rapides et courageuses, même si elles sont parfois impopulaires.

Cette nouvelle équipe municipale, composée de femmes et d'hommes aux parcours et aux sensibilités variés, partage une même volonté : servir notre commune avec écoute et détermination. Ensemble, nous mettrons toute notre énergie au service de l'intérêt de la commune, veillant à répondre aux attentes de chacun et à préparer l'avenir avec toujours plus d'ambition et de pragmatisme.

Le budget 2026 et le Compte Fiscal Unique ont été présentés lors du conseil municipal du 22 avril 2026, en voici les principaux projets :

- Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour investir, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Finaliser le dossier de contrat rural afin de procéder à la réfection de voirie dans le hameau des Deux Maisons et de rénover deux logements, propriétés de la commune, afin de les mettre en location pour générer des revenus et pallier à la diminution des dotations de l'Etat.
- Finaliser le projet d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment anciennement La POSTE, pour le transformer en local médical. L'une de mes principales préoccupations actuelles étant d'accueillir de nouveaux praticiens.
- Remettre à niveau le système de vidéosurveillance de la commune et augmenter le nombre de caméras.
- Terminer la rénovation de la salle polyvalente, en procédant à la réfection de la cuisine et de ses équipements.
- Débuter le remplacement des luminaires d'éclairage public vétustes et dont l'utilisation des lampes au sodium ne sera plus possible en février 2027. La mise en place de lampes LED sera moins énergivore.

Tout ceci bien évidemment en mobilisant des subventions auprès du Département, de l'Etat et de la Région chaque fois que possible.

Je veillerai à leur bonne réalisation, dans le respect des engagements pris, tout en restant attentif aux évolutions nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de notre territoire.

Je suis conscient des défis qui m'attendent, et je les aborderai avec conviction, dans un esprit de dialogue, de transparence et de proximité.

Pour en terminer avec mon premier mot de cette nouvelle mandature, je ne vous le rappellerai jamais assez qu'en faisant travailler nos commerçants, nos artisans et nos professions libérales, vous pérenniserez leurs activités. N'oubliez pas qu'ils représentent un atout majeur pour notre village. Je me réjouis d'ailleurs de la reprise du magasin PROXI et souhaite la bienvenue à Vino et sa famille.

Ensemble, continuons à faire de Choisy-en-brie un lieu toujours plus dynamique, solidaire et agréable à vivre.

Votre Maire,
Daniel TALFUMIER

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

Le 22 février 2026 Théo BOUVIER
Le 13 avril 2026 Noé PEREIRA LAGOUTTE

Ils nous ont quittés

Le 29 janvier 2026 Christian RICHE
Le 27 février 2026 Gilberte VANDECNOCKE épouse JEANTET
Le 28 mars 2026 Kenneth WILLIAMS

VŒUX DU MAIRE

Le 17 janvier dernier, à l'occasion de la cérémonie des vœux 2026, Mr TALFUMIER a prononcé un discours à la fois personnel et explicite, au cours duquel il a annoncé qu'il ne se représenterait pas à un nouveau mandat de maire. Ce moment était chargé d'émotions.

Les habitants de la commune ont pu visionner une rétrospective sur les temps forts de l'année écoulée, suivie de la remise de récompenses à tous les participants aux concours des maisons illuminées et des maisons fleuries.

La cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié, permettant aux participants d'échanger dans une ambiance conviviale.

RESULTATS DES CONCOURS MAISONS ILLUMINEES / MAISONS FLEURIES

Maisons illuminées	Maisons fleuries
1er Mr et Mme ROUSSELET 2 ^e Mr et Mme ROYER 3 ^e Mr et Mme SOARES 4 ^e Mr GULA 5 ^e Mr et Mme MANCELIN 6 ^e CREAT'IF Coiffure 7 ^e Mr et Mme MALLET et Mr et Mme TOFFAN 9 ^e Mr THIRION 10 ^e Mr et Mme PAUPERT 11 ^e Garage DURAND	1 ^{er} Mr et Mme DELOROZOY 2 ^e Mme CARTIER 3 ^e Mr et Mme SOARES 4 ^e Mr et Mme ROUSSELET 5 ^e Mr et Mme BUREL 6 ^e Mr et Mme TABACZNYF 7 ^e Mr et Mme LARGILLIER 8 ^e Mme VALEUR 9 ^e Garage DURAND

100 ANS MADAME PAQUIER

Le 30 décembre dernier, la Résidence "Le Marais" était en fête.

En effet, Madame Emilienne PAQUIER, originaire de Cofféry, a soufflé ses 100 bougies, entourée de ses proches.

A cette occasion, Daniel TALFUMIER et Nadeige ROBLIN se sont rendus à l'évènement pour lui offrir une médaille ainsi qu'un bouquet de fleurs.



PHARMACIE VAN DEN BROUCKE

Suite au départ en retraite du Docteur FONTAINE, la commune traverse une période de transition en matière d'accès aux soins. Dans ce contexte, il est essentiel de préserver et de soutenir les services de santé de proximité dont nous disposons encore.

La pharmacie de la commune demeure un acteur central de notre parcours de santé. Toute son équipe est présente au quotidien pour vous accueillir, vous conseiller, vous accompagner dans le suivi de vos traitements et vous orienter si nécessaire vers les structures de soins adaptées.

La municipalité tient à rappeler l'importance de faire vivre ce service essentiel pour notre territoire. La fréquentation et le soutien des habitants contribuent directement au maintien de cette offre de proximité, indispensable à la qualité de vie dans notre commune.

EPICERIE PROXI

Départ de Fatima et d'Abdallah :



Après quasiment 20 ans à nos côtés, derrière leur comptoir ou en livraison, Fatima et Abdallah passent la main et confient le magasin PROXI à Vino.

C'est lors d'une petite réception en mairie que nous avons pu les remercier pour leur gentillesse, leur intérêt porté à chacun de leurs clients, leur dévouement et leur engagement dans la commune.

En effet, être commerçant, ce n'est pas seulement vendre des produits, c'est aussi partager des moments de vie des clients, des coups de main et parfois mêmes des confidences... Tout cela, ils savaient parfaitement le faire et ce, en toute discrétion.

Alors nous leur disons un « grand merci », et leur souhaitons une bonne continuation dans leur épicerie de VILLIERS SAINT GEORGES.

Nos deux commerçants sont repartis avec deux coupes de champagne gravées du blason de la commune pour ne pas nous oublier.

Arrivée du nouvel épicier :

Depuis le 24 février, Vino et sa famille ont pris place dans l'épicerie PROXI de notre village. Le temps des formalités administratives, les services de LA POSTE, de la PRESSE et de LA FRANCAISE DES JEUX font progressivement leur retour au sein de la boutique.



Comme vous pourrez le constater, les horaires d'ouverture ont été modifiés et vous apprécierez l'ouverture le dimanche après-midi.

Du mardi au samedi : 08h00-13h00 / 15h00-20h00
Le dimanche : 08h00-13h00 / 15h00-19h00

Nous leur souhaitons la bienvenue et comptons sur vous pour fréquenter ce commerce car même pour du dépannage, votre contribution a toute son importance.

RESTAURANT Ô'LUNE



Le 25 février, c'est autour d'un buffet et en petit comité que Vatan et son épouse nous ont conviés pour fêter les un an de leur restaurant « Ô'LUNE »

Un moment de partage fort agréable et toujours avec une certaine bienveillance de la part des maîtres des lieux.

Merci à vous deux et à l'année prochaine !

PROJET EOLIENNES

Vous avez dû remarquer que chez nos voisins de Chevru, les panneaux "non aux éoliennes dans nos villages" sont réapparus et ce n'est pas anodin car OUI, un nouveau projet éolien est en étude.

Il est prévu l'implantation de 5 éoliennes de 180 mètres de haut par le promoteur NEON avec une emprise sur Chevru et Amillis, vers le hameau de Beaufour.

Le mat test d'une hauteur totale de 124 mètres, sera mis en place prochainement et situé à la sortie de Chevru direction Amillis sur le terrain face aux volières désormais surmontées de panneaux photovoltaïques.

L'association ADPA s'est réactivée pour lutter contre les éoliennes industrielles dans nos villages avec des permanences, le samedi de 14 h à 17 h à Chevru, place de l'église à la Maison des associations.

TROUVAILLE HORS DU COMMUN

Quelle surprise lorsqu'en mars dernier, deux cartons remplis de capsules ont été retrouvés en bord de route au Montcel. Ces capsules sont utilisées soit pour un usage professionnel chez les pâtisseries, soit pour drogue par son gaz incolore appelé également monoxyde de diazote, oxyde nitreux ayant pour un effet euphorisant.

Il est observé que les jeunes 16-25 ans sont les premiers consommateurs de ces capsules.

Ce gaz peut être très grave pour la santé et entraîner de multiples troubles : cliniques, métaboliques, psychiatriques.

Une consommation répétée peut entraîner de l'addiction voire la mort.

Depuis 2020, les signalements à Santé Publique France ne cessent d'augmenter.

Pour lutter contre l'usage détourné de ce gaz, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place des campagnes de sensibilisation.

Des structures existent pour aider les personnes dépendantes aux drogues tel que :

- *Drogue info service 0820 23 13 13 numéro ANONYME et GRATUIT ou www.drogues-info-service.fr/Drogues/Chat*
- *Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) au 01.64.65.87.03 : Consultations composées de médecins addictologues, psychologues, infirmiers...*



Pour conclure, la personne ayant abandonné ce stock de cartouches de protoxyde d'azote sur la voie publique encourt une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€.

RESPECT DES DECHETS

Encore des dépôts sauvages sur notre commune.....



VILLARS LES MASSONS

Février 2026



LES DEUX MAISONS

Décembre 2025



VILLARS LES MASSONS

Novembre 2025

Un bel exemple du respect de la nature et de notre environnement.... Avec un coût important pour la collectivité. Merci aux pollueurs !

De plus, en mars dernier, COVALTRI a informé la mairie lors de la collecte des ordures ménagères des containers de la place de l'Eglise, des gravats et de l'huile avaient été déposés à l'intérieur et qu'au moment de la collecte, ces derniers se sont échappés du camion et se sont répandus sur la chaussée.

Nous vous rappelons que ces deux containers sont destinés uniquement aux ordures ménagères et aux emballages.

DEJECTIONS CANINES :

Vous appréciez vous promener avec votre chien au cœur du village, alors pour garder un environnement propre et agréable pour tout le monde, pensez à ramasser ses déjections.

Merci de votre vigilance.

TRAVAUX D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE

Les travaux d'élagage et d'abattage ont été entrepris sur le territoire de la commune depuis le 16/03/2026 jusqu'au 14/08/2026.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) – Groupe Maintenance Réseaux Est, à l'entreprise PAREAU de Sainte Colombe (77650)



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés, sur l'ensemble du territoire de la commune qu'aux horaires suivants :



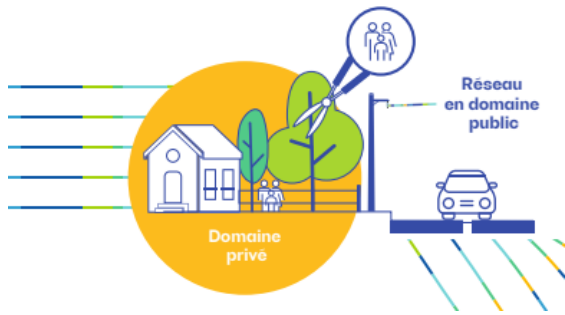
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 14h à 19h

Le dimanche et jour férié de 10 à 12h



Responsabilité du propriétaire en cas de chute d'arbre ou branche sur une ligne électrique

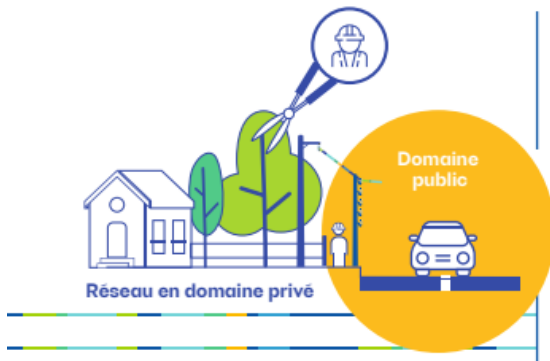


Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- OU
- le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux.

En cas de défaut d'élagage par le propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.



Dans les autres cas, l'élagage est à la charge d'Enedis

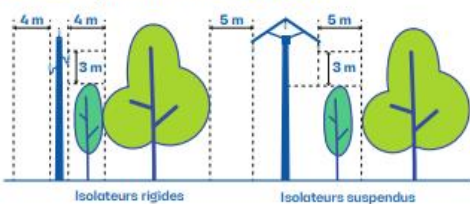
Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée. En cas de refus par le propriétaire, la responsabilité de ce dernier serait engagée. Dans le domaine privé, le bois est rassemblé et laissé sur la propriété (sauf réglementation particulière locale).

Distances, règles de sécurité : Ce qu'il faut savoir :

Distances à respecter après la réalisation de l'élagage (norme NF C 11-201)

Réseau nu

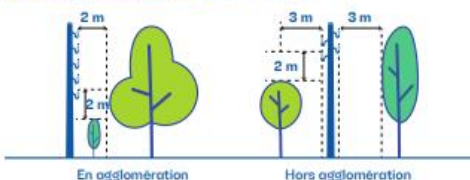
Lignes moyenne tension - 15/20 000 volts



LIGNES HAUTE TENSION (HTA)
15 ou 20 000 volts
[3 fils]

Attention :
les distances varient selon les types de lignes.

Lignes basse tension - 230/400 volts



LIGNES BASSE TENSION (BT)
230/400 volts
[à minima 4 fils]

Réseau torsadé - 230/400 volts ou 15/20 000 volts

Lignes moyenne et basse tension



LIGNES ISOLÉES MOYENNE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT)
[câble torsadé]

Conseils N°1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil N°2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil N°3 :

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil N°4 :

En privé, un arbre mort ou incliné, même s'il est situé au-delà des distances réglementaires de la ligne, peut, par sa chute, engager votre responsabilité. Un abattage à votre initiative peut dans ce cas s'avérer judicieux.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE JOUY SUR MORIN

POUR RAPPEL

Horaires d'accueil élargis hors jours fériés applicables dès le 07 avril 2026

(en raison de la fermeture de la déchèterie de Coulommiers pour travaux) :

Lundi : 10h00 – 17h45 (sans interruption)
Mardi : 10h00 – 17h45 (sans interruption)
Mercredi : 10h00 – 17h45 (sans interruption)
Jeudi : 10h00 – 17h45 (sans interruption)
Vendredi : 10h00 – 17h45 (sans interruption)
Samedi : 09h00 – 17h45 (sans interruption)
Dimanche : 09h00 -11h45

Pensez à rapporter : votre carte de la déchetterie, votre carte nationale d'identité, un justificatif de domicile

RAMBARDE AU NIVEAU DES ECOLES

A la demande de plusieurs administrés, la municipalité a fait poser une main-courante de chaque côté de l'accès allant de l'école primaire à l'école maternelle.

Chacune avec deux appuis, une à hauteur des enfants, l'autre à hauteur des adultes.

Désormais, en cas de gel, de neige ou de pluie, les glissades devraient être limitées...



FETE DES VOISINS

La fête des voisins est un événement convivial très populaire en France, aussi appelé "immeubles en fête" ; lancée en 1999 à Paris par ATANASE PERIFAN, puis étendue à toute la France et même à d'autres pays européens.

Elle se déroule généralement le dernier vendredi du mois de mai, soit pour 2026, le vendredi 29 mai.

Elle a pour but de renforcer les liens sociaux, créer une ambiance plus solidaire et sécurisante, rencontrer des voisins qu'on ne connaît pas encore autour d'une table commune dans la rue ou ailleurs. Chacun apporte quelque chose à manger et/ou à boire, pour partager un moment chaleureux.

A vos agendas les choiséens !



MAISONS FLEURIES



Le printemps est arrivé ainsi que les beaux jours. Il nous donne l'envie de jardiner, de fleurir nos maisons et nos balcons.

Alors n'hésitez pas à vous inscrire en masse au concours des maisons fleuries avant le 31 mai 2026.

ELECTIONS MUNICIPALES

Résultat des élections municipales du 15 mars 2026

Inscrits sur les listes électorales : 947

Votants : 399

Bulletins blancs : 25

Bulletins nuls : 32

Exprimés : 342

Soit un taux de participation de 42.13 %

VOS REPRESENTANTS MUNICIPAUX

Maire : Mr TALFUMIER Daniel – 62 ans

1er adjoint : Mr PHILIPPE Grégory - 46 ans

2^{ème} Adjoint : Mme MIOSSEC Claire - 50 ans

Conseillère municipale déléguée Mme LEGAY Chrystelle – 55 ans

Conseillers municipaux :

Mr BUREL Patrick – 71 ans

Mme HARDOIN Annie – 64 ans

Mr DURAND Philippe – 55 ans

Mme DELHAY Violette – 35 ans

Mr DERVARIC Michel, *nouvellement élu* - 66 ans

Mme LOIZEAU Pauline, *nouvellement élue* – 38 ans

Mr LARGILLIER François-Xavier, *nouvellement élu* – 46 ans

Mme DESAINT Amélie, *nouvellement élue* – 41 ans

Mr COTTENOT Jean-Marc, *nouvellement élu* - 65 ans

Mme LEROUX Béatrice, *nouvellement élue* - 55 ans

Mr REUX Adrien, *nouvellement élu* - 39 ans

Les élus dans les commissions

Finances	Travaux, voirie, sécurité, assainissement, eau, électricité	Urbanisme environnement	Animation, communication, associations
TALFUMIER Daniel LEGAY Chrystelle PHILIPPE Grégory MIOSSEC Claire BUREL Patrick LOIZEAU Pauline REUX Adrien	TALFUMIER Daniel PHILIPPE Grégory MIOSSEC Claire LEGAY Chrystelle BUREL Patrick DERVARIC Michel COTTENOT Jean Marc REUX Adrien	TALFUMIER Daniel PHILIPPE Grégory BUREL Patrick DERVARIC Michel REUX Adrien	MIOSSEC Claire PHILIPPE Grégory HARDOIN Annie BUREL Patrick LEGAY Chrystelle DELHAY Violette LOIZEAU Pauline

Les nouveaux membres de la CC2M et syndicats

RPI (écoles) : Mr TALFUMIER Daniel, Mr BUREL Patrick, Mme DELHAY Violette, Mme DESAINT Amélie

COVALTRI : Mme MIOSSEC Claire

PNR (Parc Naturel Régional) : Mme LEROUX Béatrice

SIVOS (gymnase du Collège de la Ferté Gaucher) : Mr TALFUMIER Daniel, Mr PHILIPPE Grégory

S2E (eau potable) : Mr PHILIPPE Grégory

SDESM (éclairage public) : Mr TALFUMIER Daniel, Mr DERVARIC Michel

LES ACTIVITES DE L'ADMR



DANCE FLOOR

Le 16 mars sur le «dance floor » de la salle RIVIERE, Charlène et Monica, nos deux intervenantes de l'ADMR de Choisy en Brie ont fait « bouger » nos adhérents.

Cette activité a été réalisée grâce au concours bénévole de Marion et Philippe MAGNIER qui les ont accompagnés en chansons. Un grand merci pour leur engagement. Cet après-midi s'est clôturé par un goûter crêpes bien apprécié de tous.

L'ADMR d3 fait voyager

Voyager à travers le monde bien au chaud depuis son fauteuil.

Voilà ce que propose l'ADMR d3 Choisy en Brie à ses personnes accompagnées. Elles pourront découvrir à leur guise de nager avec les dauphins, de faire un safari au Kenya ou de se promener en gondole à Venise.

Avec l'acquisition de ce casque virtuel l'ADMR de Choisy en Brie remplit ses objectifs d'accompagnement dans un souci d'éthique, de bienveillance et de rejet d'isolement social.

Cette initiative a remporté un vif succès.



SOIREE THEATRE



Le samedi 31 janvier, c'est une cinquantaine de personnes qui a pu apprécier la pièce de théâtre "OSCAR" jouée par la compagnie Phélène de Montmirail.

Tous les participants ont pu rire tout au long de la représentation. Cette pièce était la trentième pour cette troupe. L'Association Animation Loisirs les suit depuis plus de 20 ans.

SOIREE MOULES FRITES



Le samedi 28 février dès 20 heures, c'est une centaine de convives qui ont pu régaler leurs papilles lors de la soirée moules frites organisée par l'association Animation Loisirs.



Après ce repas apprécié de tous, et afin de favoriser la digestion, les participants ont pu se dégourdir les jambes sur des musiques diverses et variées... Merci à tous les participants.

CARNAVAL

C'est la deuxième édition avec autant de chars et toujours le même succès, que cette année, l'Amicale Scolaire en collaboration avec les communes du RPI, ont participé à la préparation des chars sur le thème "autour du monde".

Départ place de la Payenne et c'est en musique que le défilé de chars a arpenté les rues de Choisy-en-Brie ce samedi 14 mars.



De retour à la Payenne, à l'effigie de cet événement, Monsieur Carnaval a été brûlé publiquement.

Symbole de la fin de l'hiver et de l'arrivée du printemps, avec la destruction des mauvaises choses de l'année passée.

L'Amicale Scolaire a également innové cette année avec le lâcher de ballons.



CHASSE AUX ŒUFS



Comme de coutume, l'Amicale Scolaire a organisé la chasse aux œufs ce 4 avril au matin.

C'est sous un ciel couvert qu'environ 80 enfants ont chassé les œufs dans l'aire de jeux.

Cette manifestation organisée par l'Amicale Scolaire rencontre toujours le même succès.



- 20 mai

Stage adultes DESSIN Jeunes d'Autrefois

Exprimer la lumière sur un visage aux pastels secs

Journée entière de 9h30 à 16h30, 45€. Renseignements et inscription auprès d'Emmanuelle au 06.72.06.51.22

- 21 mai

Stage Enfants DESSIN Jeunes d'Autrefois

Dessiner un personnage Manga, dessin et feutres

De 14h à 16h30, 15€. Renseignements et inscription auprès d'Emmanuelle au 06.72.06.51.22

- 08 mai

Randonnée familiale (6 à 7 kms) Jeunes d'Autrefois

Rendez-vous et départ place de la Payenne à Choisy en Brie à 14 h 30

Gratuite et ouverte à tous.

A mi-parcours, une halte avec goûter sera offert.

Pour le bon déroulement de cette journée, les personnes intéressées doivent contacter l'association par mail ou par téléphone avant le 4 mai.

jacques.rouard@wanadoo.fr Port: 06 80 90 36 36 ou chantal.cassagne50@gmail.com Port: 06 89 96 77 70

- 22 mai

Assemblée générale Animation Loisirs à la salle polyvalente à 20h30

Toutes personnes ayant envie d'intégrer l'association en tant que bénévoles ou membres du bureau sont les bienvenues

- 23 mai

Stage adultes DESSIN Jeunes d'Autrefois

Zentangle noir et blanc demi-journée de 9h30 à 12h30, 30€. Renseignements et inscription auprès d'Emmanuelle au 06.72.06.51.22

- 30 mai

Journée touristique - direction Pithiviers Jeunes d'Autrefois

10h visite guidée du musée des transports de Pithiviers et promenade en train historique. 12h30 Déjeuner au restaurant (spécialités locales) - De 15h à 17h : visite de Yèvre le Châtel, village labellisé "les plus beaux villages de France". Retour à Choisy vers 20h. : **COMPLET**

- 13 juin

Kermesse des écoles Amicale Scolaire

Spectacle des enfants, barbecue, stands de jeux, structures gonflables et tombola

- 19 juin

Fête de la musique Animation Loisirs Place de l'Eglise

- 04 juillet

Brocante sur le stade Entente Brie Est - FOOT de 13h à 21h

Renseignements et inscription auprès de Sylvie Langlois au 06.66.14.84.82.

- 06 juillet

Stage adultes DESSIN Jeunes d'Autrefois

La grenouille à l'acrylique sur papier collé - journée entière de 9h30 à 16h30, 45 €. Renseignements et inscription auprès d'Emmanuelle au 06.72.06.51.22

- 13 juillet

Grillade party avec bal populaire Animation Loisirs

Défilé des lampions (penser à vos bâtons), feu d'artifice offert par la municipalité